



TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2017 – 2018

1. Frais annuels de l'abonnement au transport scolaire

Les frais annuels de l'abonnement au transport scolaire pour l'année 2017 – 2018 sont de 875 \$ pour le transport du matin et du soir et de 525 \$ pour le matin seulement ou le soir seulement.

2. Mode de paiement

Les modes de paiement des frais de transport sont les suivants :

- a. Versement d'un acompte de **50 \$** sur les frais annuels au moment de l'inscription, **non-remboursable**.
- b. Paiement du solde des frais annuels de transport en argent, par chèque ou paiement préautorisé en un nombre de versements identique à celui retenu pour les droits des services éducatifs et aux mêmes échéances.

3. Résidence hors d'un territoire à point d'arrêt unique

Pour certains secteurs, les parents doivent être prêts à assurer le transport de l'élève entre sa résidence et l'unique point d'arrêt du territoire (point de chute).

4. Demande d'abonnement au transport après le 30 mars précédant l'année scolaire

Si l'Académie reçoit une demande après le 30 mars, elle ne peut garantir qu'une place sera disponible, de plus aucun arrêt ne sera ajouté pour cet élève. Il devra utiliser les arrêts déjà existants sur le circuit.

5. Inscription obligatoire

Même si un élève utilise déjà le transport scolaire, il doit **OBLIGATOIREMENT** refaire une demande à chaque année. Un formulaire doit-être complété pour **CHAQUE** enfant d'une même famille.

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec Josée Giroux au 418 845-5121 poste 220.